



Politique touristique: un peu de cohérence s'il vous plaît !

Parmi tous les thèmes divers et variés au menu de cette session d'automne, la question de savoir comment interpréter le rejet de la loi sur le CO2 par le peuple était cruciale pour la branche de l'hébergement. En effet, nombre de programmes arrivent à échéance en fin d'année et leur interruption aurait eu des conséquences financières graves pour les PME. Le Conseil national a choisi la voix de la raison et prolongé par 143 voix contre 53 les mesures existantes jusqu'en 2024, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une loi sur le CO2 révisée soit sous toit. Ainsi, les mesures de soutien à l'assainissement des bâtiments est garanti et permettra à la branche de poursuivre ses efforts pour la neutralité carbone. Cependant, la Chambre basse ne veut pas d'une taxe CO2 passant de 120 francs par tonne à 143 francs comme le demandait la gauche. Il fait sens de tenir compte de la décision populaire de juin. Enfin, le National s'est opposé à une taxe sur les billets d'avion. Une telle taxe aurait délesté le portemonnaie des consommateurs suisses sans toutefois changer leur comportement ni contribuer à une future aviation neutre en carbone. Les solutions résident dans l'utilisation de carburants plus écologiques déjà existants, une imposition internationale basée sur le principe du pollueur payeur. L'agenda reste cependant très serré pour la prolongation de la loi remaniée au 1^{er} janvier 2022. Débat au Conseil des Etats, élimination des divergences doivent avoir lieu à la prochaine session de décembre. Il faudra en outre tenir compte du délai référendaire.

Un programme d'assainissement pour l'hôtellerie de montagne

En matière de politique touristique, le Parlement avait quatre objets à traiter, dont trois furent discutés simultanément, bien qu'ils soient dans leurs effets et leur portée distincts. Dans la foulée des décisions climatiques, le Conseil national a confirmé la décision du Conseil des Etats de lancer un programme d'impulsion en vue d'assainir les établissements d'hébergement dans l'Arc alpin (motion CE Hans Stöckli (PS/BE)). C'est un pas important pour une contribution active de la branche en faveur de la neutralité carbone. Les établissements de montagne, souvent indépendants, ne disposent pas toujours des capacités financières pour procéder à de tels investissements. Les banques considèrent ces établissements comme objets à risque. Il faut saluer ici que la discussion aux Etats a montré que le terme « Arc alpin » doit être compris dans le sens de « régions de montagne » et inclure l'Arc jurassien et les communes situées à une altitude élevée ou en terrain escarpé.

Le vide entre le Recovery programme et la prochaine politique touristique

La Chambre basse a en revanche refusé de suivre sa consœur des Etats pour un programme d'impulsion touristique demandé par la Commission de l'économie et des redevances des Etats. C'est regrettable, car le programme d'impulsion devait combler le vide entre le Recovery programme à court terme du Conseil fédéral (axé principalement sur la stimulation de la demande (Suisse Tourisme) et de l'innovation (Innotour) et le message sur la promotion économique (2023 – 2027), dont les résultats pour la politique touristique ne se verront guère avant la fin 2024. Le président de la Fédération suisse de tourisme, le CN Nicolo Paganini (Le Centre/SG) l'a parfaitement expliqué : Le tourisme subira en effet encore jusqu'à cette date les conséquences de la crise de la Covid et rien n'est véritablement prévu pour remplir ce vide. Le CN Paganini a demandé en outre que ce programme se focalise sur la durabilité et la numérisation, ce que la Chambre basse a aussi refusé. Il est donc assez surprenant que quelques heures plus tard, le National accepte une motion du CN Damien Cottier (PLR/NE) demandant exactement la même chose que le programme d'impulsion version Paganini, c'est-à-dire un programme d'impulsion certes, mais en ciblant davantage sur les investissements durables et l'innovation. S'il l'on prend encore en compte, qu'il fallut revoter trois fois sur le programme d'impulsion, parce que les groupes n'étaient pas très au clair sur les consignes de vote, on peut dire que la confusion était totale. Il conviendra dans les prochaines semaines de remettre un peu de cohérence entre ces diverses décisions et de clarifier les points suivants : Premièrement, avec quelles mesures le Conseil fédéral entend-il réaliser l'assainissement énergétiques des hébergements de montagne et, secondement, quels sont les mesures que la Confédération veut mettre en place pour faire le pont entre 2022 et 2024 en matière d'investissements et que prévoit-il pour répondre à la motion Cottier si le Conseil des Etats la confirme en décembre.

Promouvoir le développement durable et la digitalisation

Enfin le Conseil des Etats a renvoyé en commission une autre motion du CE Hans Stöckli (PS/BE). Celle-ci demande de stimuler le développement durable et la numérisation du tourisme dans le cadre d'Innotour. Ce programme est en effet un excellent instrument pour lancer des projets innovants dans le tourisme. Cependant, la branche constate que le transfert de connaissances nécessite plus de temps pour véritablement s'imposer dans les esprits et par les actes. Il convient de corriger cette faiblesse pour donner au tourisme suisse une véritable chance de devenir le leader mondial du tourisme durable et numérique.